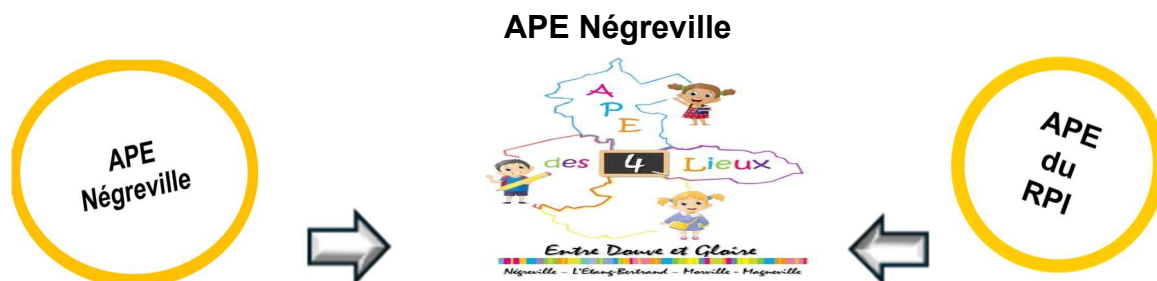


L'APE de NEGREVILLE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée en Sous-Préfecture de Cherbourg le 12 mars 1990.

Pour donner suite à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire ENTRE DOUVE ET GLOIRE en date du 01 avril 2024, les administrateurs des deux associations (APE du RPI ETANG-BERTRAND, MAGNEVILLE, MORVILLE et APE de NEGREVILLE) ont convenu de constituer une seule structure départementale par le biais d'une fusion-absorption. Cette modification entraîne le changement de nom de l'association.



Présidée par M. Christian DUBOST, elle est aujourd'hui composée de 13 membres :

**APE des 4 Lieux - Entre Douve et Gloire
2024 - 2025**

| | | | | |
|------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| Christian DUBOST Président | Amélie DUBOST Vice-présidente | Antoine GIRARD Trésorier | Marion BEAUME Secrétaire | Sylvie PASQUIER Secrétaire-adjointe |
| Auriane CARON Membre active | Méline BREMOND Membre active | Nathalie LECHATREUX Membre active | Sophie BASROGER Membre active | Marie NORMAND Membre active |
| Robins LAMACHE Membre actif | Justine BOULANGER Membre active | Elodie DANET Membre active | | |

Pour nous contacter:
Email: apedes4lieuxentredouveetgloire@gmail.com
Facebook: <https://www.facebook.com/ApeDes4LieuxEntreDouveetGloire>
Adresse postale: 245 rue saint clair 50260 Négreville

Cette association, a pour but de proposer et de financer des activités diverses soit scolaires ou extra-scolaires pour les enfants, de promouvoir des actions visant à favoriser l'éducation permanente des élèves et de favoriser la relation entre les parents d'élèves et les enseignants des écoles primaires publiques de Négreville et de l'Etang-Bertrand.

Les prestations périscolaires

Depuis la mise en place du Syndicat Scolaire vous recevez votre facture par l'application Servi plus, ainsi qu'un titre des sommes à régler envoyé par le service des finances publiques. Afin d'éviter les retards de paiements qui vont entraîner des pénalités, nous vous conseillons de régler vos factures par prélèvement direct sur votre compte.

Si vous préférez, valider vous-même vos règlements vous pouvez vous acquitter de vos factures par virement bancaire, par l'application Payfip qui vous permet de régler en espèces dans les bureaux de tabac, ou bien par chèque. Ce dernier est à éviter autant que possible car le circuit d'encaissement est compliqué et présente des risques d'égarement et de retard de paiement.

La Lettre du Syndicat scolaire « Entre Douve et Gloire »

Numéro 1 janvier 2025



Le mot du président

Le Syndicat Scolaire Entre Douve et Gloire a été créé le 1^{er} avril 2024 avec le regroupement des communes de l'Etang-Bertrand, Magneville, Morville et Négreville.

Les élus, les enseignants et le personnel municipal ont unis leurs efforts pour que nous puissions accueillir les enfants dans de bonnes conditions tant pour le scolaire que pour le péri-scolaire.

Le Syndicat accueille 157 enfants. 114 dans 6 classes à Négreville et 43 dans 2 classes à l'Etang-Bertrand

Nos restaurants scolaires accueillent en moyenne 90 enfants à Négreville et 25 enfants à l'Etang-Bertrand.

Nous mettons à disposition des familles 3 garderies, l'Etang-Bertrand, Morville et Négreville.

Notre secrétaire Caroline Démare est à votre disposition les lundi, mardi, et vendredi de 8h30 à 12h30 ainsi que le jeudi après midi de 13h30 à 17h.

Le comité syndical se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et en particulier la réussite et l'épanouissement de nos enfants.

Le président
Guy Lesénéchal

La restauration scolaire

Lors de la mise en place du Syndicat scolaire nous avons décidé de continuer la prestation de fourniture de repas avec Convivio. Le contrat arrivant à échéance fin 2024, nous avons lancé un nouvel appel d'offres pour la fourniture de repas pour l'année 2025, avec possibilité de renouveler 2 années supplémentaires.

Nous n'avons reçu qu'une offre de la société Convivio. Cette offre répond au cahier des charges que nous avons rédigé pour la consultation. Elle répond aux critères de la loi Egalim 2 qui oblige le fournisseur à utiliser au moins 50% de produits labellisés dont 20% de produits bio. Pour les viandes et les poissons 60% minimum seront issus de filières durables et de qualité.

Dans ce nouveau marché nous avons augmenté nos exigences en matière de qualité et de traçabilité des produits.

Les menus sont élaborés par une diététicienne afin de respecter les équilibres alimentaires. Une fois par semaine il est proposé un menu sans viande, les protéines animales étant remplacées par des protéines végétales.

Nous avons opté pour des livraisons en bacs inox pour le chaud et en barquettes réutilisables pour le froid afin de diminuer le volume de déchets.

Une commission menu fera le point 1 fois par trimestre pour faire un retour au prestataire sur les plats qui n'ont pas été appréciés des enfants, ou émettre des souhaits pour mettre un plat au menu. Nous envisageons une cession de formation du personnel aux règles d'hygiène en cuisine ainsi qu'une sensibilisation des enfants au gaspillage et à la diminution des déchets.

Le comité syndical va dans les prochains mois étudier les autres options possibles pour confection et la fourniture des repas.

Syndicat Scolaire Entre Douve et Gloire

303 rue Saint Clair à Négreville

Téléphone : 0233531326

Mai : syndicat-scolaire-entre-douve-et-gloire@orange.fr

Ecole Négreville : 02 33 40 00 90

Ecole l'Etang-Bertrand : 02 33 04 66 15